

Maintien et actualisation des compétences du SST

La certification « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à toute personne certifiée d'assurer cette fonction de sauveteur secouriste du travail dans son entreprise ou son établissement.

Cette certification s'insère dans un dispositif conçu par l'INRS - Assurance maladie risques professionnels pour garantir la qualité des formations et des certifications en santé et sécurité au travail.

Ainsi certifié, le sauveteur secouriste du travail (SST) peut :

- porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise,*
- être acteur de la prévention dans l'entreprise.*

La certification de SST est spécialement axée sur le monde du travail. En effet, celle-ci a pour double objectif de maîtriser la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes de premiers secours et de participer, en même temps, à la mise en œuvre d'actions de prévention. La formation et la certification de SST ont pour vocation de s'insérer dans la démarche plus globale de prévention des risques professionnels qui doit être mise en œuvre en entreprise. Le salarié certifié SST est considéré comme un acteur de prévention dans son entreprise, au-delà de son rôle de secouriste. C'est pourquoi cette certification de SST est privilégiée et recommandée par la Branche Assurance maladie/Risques professionnels de la Cnam.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le Code du Travail.

Prérequis

- Détenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'obtention du certificat SST n'est possible que lorsque le candidat est capable de protéger, d'examiner la victime, d'alerter ou faire alerter et d'effectuer tous les gestes de secours.

Objectifs pédagogiques

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s)
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

Contenu de la formation

- Présentation de la formation et de son organisation.
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours.
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail basée sur les compétences à valider :
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - Secourir la victime de manière appropriée
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Épreuves certificatives.
- Bilan de la formation.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Étude de cas concrets.
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Mise à disposition d'un livret de synthèse remis à chaque stagiaire.

Résultats attendus à l'issue de la formation

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 7 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Modalité d'obtention

Les compétences mentionnées sont évaluées selon des modalités prédéfinies en prenant appui obligatoirement sur la grille de certification de la certification concernée (disponible sur un espace sécurisé en ligne). Cette grille définit les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis.

Épreuve certificative n°1 : À partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve certificative n°2 : Le candidat répondra à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention.